

Communiqué de presse

Paris, le 26 janvier 2024

Moins de 3 mois après son lancement, la Foncière Centres-Villes Vivants suscite un fort engouement auprès des maires

La Foncière Centres-Villes Vivants, créée à l'initiative de la Métropole du Grand Paris le 5 octobre dernier, suscite aujourd'hui un fort engouement des maires, demandeurs d'accompagnement pour agir sur les surfaces vacantes et revitaliser des espaces commerciaux délaissés. Ce 25 janvier, moins de 3 mois après l'assemblée générale constitutive de la société, un conseil d'administration dédié à l'étude des premières opportunités d'acquisition s'est tenu, avec 5 dossiers validés.

La Foncière Centres-Villes Vivants, dotée de 25 millions d'euros de capital social initial, fait preuve d'un intérêt fort des maires notamment depuis les Assises métropolitaines du centre-ville, qui se sont déroulées le 8 novembre dernier à Saint-Ouen, et la participation de la foncière au SIMI sur le stand de la Métropole du Grand Paris, du 12 au 14 décembre dernier. A ce jour, la Métropole du Grand Paris dénombre une quarantaine de prises de contact de communes pour solliciter l'action de la foncière.

Cette dynamique confirme la pertinence de ce nouvel outil d'intervention proposé par la Métropole du Grand Paris, qui s'inscrit dans le prolongement de l'action des maires.

Ce 25 janvier, le conseil d'administration, présidé par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Maire de Rueil-Malmaison, et en présence notamment de Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-Villes Vivants et Maire d'Ormesson-sur-Marne, de Richard CURNIER, Directeur régional Ile de France de la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts), et de Francis BUSSIERE, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Ile-de-France, a examiné et validé 5 dossiers de candidature :

- A la demande de Pascal PELAIN, maire, 2 projets d'acquisition à Villeneuve-la Garenne (92)
- A la demande de Didier GONZALES, maire, 2 projets d'acquisition à Villeneuve-le-Roi (94)
- A la demande de Mohamed GNABALY, maire, 1 projet d'acquisition à L'Île-Saint-Denis (93)

Pour les 6 actionnaires fondateurs, la Métropole du Grand Paris, la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Ile-de-France, la Semmaris et la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Paris Ile-de-France, les acquisitions étudiées visent à pérenniser ou réimplanter du commerce de proximité dans les cœurs de ville.

CONTACTS

Direction de la Communication
et des Relations presse

Ines MOULOU DJ
Attachée de presse
☎ 06 02 72 14 04
07 63 66 47 51

Anne-Claire DHENNIN
Directrice
☎ 06 27 72 15 87

www.metropolegrandparis.fr



✉ presse@metropolegrandparis.fr



Il s'agit d'un accompagnement complet proposé aux communes, puisque la foncière intervient dès l'identification des opportunités d'acquisition, puis détient, rénove, commercialise, et gère les locaux commerciaux sur la durée. Elle apporte une compétence immobilière et un soutien financier aux communes confrontées à la problématique de la dégradation du tissu marchand de leur cœur de ville.

« Je me réjouis de voir que 3 mois après sa création, la Foncière Centres-Villes Vivants est d'ores et déjà en mesure de réaliser ses premières acquisitions. Je veux remercier les maires qui s'engagent pour leurs centres-villes avec l'appui de notre foncière commerciale. Les actions portées depuis 2018 par la Métropole du Grand Paris en matière de redynamisation des cœurs de ville sont désormais renforcées par cette foncière qui permet de concrétiser des projets de revitalisation commerciale nécessitant la maîtrise des locaux. » a déclaré **Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Maire de Rueil-Malmaison et Président du Conseil d'Administration de la Foncière Centres-Villes Vivants.**

« Les premiers dossiers étudiés sont représentatifs de l'ambition de la foncière et de son champ d'action : achat de locaux occupés pour pérenniser l'activité d'un commerçant, achat de locaux vacants pour faciliter la recherche d'un porteur de projet ou encore achat de locaux à restructurer. » a déclaré **Marine ONFRAY, Directrice Générale de la Foncière Centres-Villes Vivants.**

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). La Métropole du Grand Paris œuvre pour améliorer le cadre de vie des citoyens. Elle prend vie naturellement dans une zone dense urbaine grâce à une gouvernance dédiée qui apporte une réponse opérationnelle et locale pour chacune des communes. Par ses actions et ses coopérations stratégiques, elle contribue à renforcer l'attractivité des 131 communes qui la composent. C'est le premier pôle d'emploi et de parc de bureaux d'Europe.

A propos de la Foncière Centres-Villes Vivants

Créée en 2023, la Foncière Centres-Villes Vivants est une foncière de redynamisation commerciale, ayant vocation à intervenir dans les centralités marchandes des 131 communes de la Métropole du Grand Paris. Elle réunit à son capital la Métropole du Grand Paris, la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Ile-de-France, la Semmaris et la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Paris Ile-de-France. A travers la Foncière Centres-Villes Vivants, la Métropole du Grand Paris et ses partenaires visent à investir près de 150 millions d'euros soit l'équivalent de 400 boutiques sur 10 ans dans le neuf ou dans l'ancien, en portage direct ou au travers de prises de participation dans des sociétés.

CONTACTS

Direction de la Communication
et des Relations presse

Ines MOULOUJ
Attachée de presse
☎ 06 02 72 14 04
07 63 66 47 51

Anne-Claire DHENNIN
Directrice
☎ 06 27 72 15 87

www.metropolegrandparis.fr



✉ presse@metropolegrandparis.fr